Cheiban A., Zakharia K. (dir.),
Savoirs et pouvoirs dans le monde musulman,
Paris, Maisonneuve et Larose, 2007, 19-38

Savoir technique et pouvoir politique au Proche-Orient,

L'exemple syrien en perspective

Élisabeth Longuenesse

Résumé :

Dans les années 1950 et 1960, nombre de pays récemment libérés de la domination coloniale se donnent pour projet de construire un État moderne leur permettant de rejoindre le niveau des pays industriels. Ils développent une mystique de la science et de la technique qui se traduit par un investissement massif dans les formations techniques de haut niveau et entraîne quelques années plus tard une croissance parfois extrêmement rapide des effectifs d'ingénieurs dans les différents secteurs de l'économie, dans les services techniques des ministères et des administrations, et par ricochet, dans nombre d'instances élues. Le poids de ces ingénieurs dans les organes dirigeants de pays comme la Syrie, l'Egypte ou la Turquie devient bientôt remarquable et pose la question du rapport entre certains types de savoirs et certaines formes de pouvoir politique. Certes, les modalités de la formation de l'État moderne varient d'une expérience historique à une autre. Peut-on parler d'une spécificité régionale, ottomane, arabe ? Dans quelle mesure l'épisode colonial a-t-il marqué les modes de gouvernement ? Quels changements introduisent les luttes sociales et politiques qui accompagnent et suivent le moment des indépendances politiques et les nouveaux régimes qui se mettent en place ? L'analyse de la place des nouvelles catégories socio-professionnelles associées au service de l'État, parmi lesquels les ingénieurs occupent une position éminente, permet de mettre en évidence cette place grandissante après les indépendances et nous nous interrogerons sur les représentations qui sont liées à cette position et sur les relations ambiguës qu'ils entretiennent avec le pouvoir.

Dans les années 1950 et 1960, nombre de pays récemment libérés de la domination coloniale se donnent pour projet de construire un État moderne leur permettant de rejoindre le niveau des pays industriels. Ils développent une mystique de la science et de la technique qui se traduit par un investissement massif dans les formations techniques de haut niveau et entraîne quelques années plus tard une croissance parfois extrêmement rapide des effectifs d'ingénieurs dans les différents secteurs de l'économie, dans les services techniques des ministères et des administrations, et par ricochet, dans nombre d'instances élues. Bien plus, leur poids dans les organes dirigeants de pays comme la Syrie, l'Egypte ou la Turquie devient bientôt remarquable et pose la question du rapport entre certains types de savoirs et certaines formes de pouvoir politique. En d'autres termes, c'est aussi la question de la représentation de la modernité elle-même, des conditions de la mise en place de l'*État moderne*, autant que de la construction nationale, qui est en jeu (Longuenesse, 1990).

De la fin de l'époque ottomane aux grandes heures du projet développementaliste, la figure de l'ingénieur a en effet été promue au rang de symbole en même temps que de maître d'œuvre d'un projet modernisateur dont le modèle était en Europe. C'est donc à un double titre que la question de leur rapport au pouvoir politique se pose : en tant qu'agent au service d'un État, mobilisé sur des projets concret, et en tant que porteur et bénéficiaire d'une représentation du rôle clé de la science et de la technique dans le progrès social.

Mais les modalités de la formation de l'État moderne varient d'une expérience historique à une autre. Peut-on parler d'une spécificité régionale, ottomane, arabe ? Dans quelle mesure l'épisode colonial a-t-il marqué les modes de gouvernement ? Quels changements introduisent les luttes sociales et politiques qui

accompagnent et suivent le moment des indépendances politiques et les nouveaux régimes qui se mettent en place ?

Pour éclairer la réflexion, nous rappellerons d'abord les conditions historiques de l'émergence de l'État moderne dans l'Europe industrielle et réfléchirons à la nature de la rupture qu'il introduit. En effet, non seulement c'est le modèle européen qui inspire les dirigeants nationalistes (ou une certaine idée qu'ils se font de ce supposé modèle), mais on peut s'interroger sur les circonstances de son transfert, à travers l'épisode de la domination coloniale, autant que sur les spécificités de sa mise en œuvre, dans les conditions de l'indépendance. Nous évoquerons les modalités de l'apparition de nouvelles catégories socio-professionnelles associées au service de l'État au Proche-Orient, parmi lesquels les ingénieurs occupent une position éminente. L'examen du cas syrien nous permettra de mettre en évidence leur place grandissante après les indépendances et nous nous interrogerons sur les représentations qui sont liées à cette position et sur les relations ambiguës qu'ils entretiennent avec le pouvoir.

Mutations des savoirs, naissance de l'État moderne : une mise en perspective historique

Si la naissance de l'État moderne est indissociable de la révolution industrielle, elle est surtout synonyme d'une transformation de la relation entre la société et l'État, d'un renouvellement profond des modes de gouverner, qui passe par le développement d'une administration dont les employés sont salariés et formés pour la mission et le poste auxquels ils sont affectés, dont ils sont titulaires, mais en aucun cas propriétaires.

L'État « rationnel-légal » selon Max Weber ne se contente plus de collecter des impôts, en déléguant cette fonction à des agents, seigneurs féodaux dans l'Europe chrétienne, ou fermiers percepteurs dans l'empire ottoman, qui se rémunèrent en prélevant une rente sur le produit de leur collecte. Il cherche à mettre en valeur son territoire, à développer la capacité productive du pays, en vue d'accroître ses propres ressources. Pour ce faire, il s'appuie de façon grandissante sur des corps de fonctionnaires qualifiés et compétents, « séparés des moyens d'administration », détenteurs de ces savoirs nouveaux permettant une telle rationalisation de l'exploitation et de la valorisation de ses ressources. Ces experts savants sont dans une position de médiation entre l'État d'un côté, la société, les individus, inscrits sur un territoire donné, de l'autre. Pour Max Weber, ce sont des fonctionnaires salariés qui constituent le cœur de l'appareil bureaucratique. Cet idealtype weberien, qui met l'accent sur la bureaucratie étatique, est illustré de façon exemplaire par le développement de l'État prussien à l'époque du deuxième Reich, dont Weber fut le contemporain, mais aussi par celui de l'État républicain français. En Grande-Bretagne, en revanche, à la différence de la France et de l'Allemagne, l'État s'appuie aussi sur d'autres groupes, organisés dans des corps intermédiaires dotés d'une autonomie plus ou moins grande vis-à-vis de l'État. La sociologie anglo-saxonne des professions a été élaborée à partir de ce modèle anglo-saxon de profession caractérisée par son autonomie vis-à-vis de l'État, et rencontrait quelque difficulté à rendre compte d'une réalité française où la figure dominante était celle de l'ingénieur des grands corps de l'État. La confrontation de l'histoire de ces deux pays met en lumière deux modalités différentes de formation de l'État moderne, à travers la relation que celui-ci entretient avec les détenteurs de savoirs techniques et professionnels.

Michel Foucault reformule cette relation en terme de « gouvernementalité », et met en lumière les changements dans l'art de gouverner qui apparaissent avec l'État moderne. Jouant sur l'association entre « gouvernement » et « mentalité », il vise les institutions, procédures, analyses, caractéristiques d'une société moderne dont l'organisation est fondée sur un nouveau savoir qualifié d' « économie politique », et la tendance historique à l'émergence d'une forme de gouvernement fondé sur un ensemble de savoirs et sur un système administratif complexe. Il souligne ainsi la relation étroite entre le développement de certaines professions savantes et l'État moderne, et leur dépendance réciproque (Foucault 1979, p. 5-21).

Ces propositions de Foucault ont inspiré un certain nombre de sociologues critiques de la sociologie des professions : contre le modèle fonctionnaliste dominant, qui faisait de l'autonomie professionnelle un caractère essentiel (et essentialisé) de la « profession », ils insistent sur ce lien de « professions », définies par la loi (dans le système américain), ou bénéficiant d'une délégation de pouvoir, octroyé par le biais d'une charte royale (dans le système britannique), avec l'État (Johnson 1993, p.139-152). Les formes de cette interdépendance dépendent aussi des modalités de recrutement du personnel politique et d'accès aux positions de pouvoir. La comparaison entre la Grande-Bretagne monarchiste et la France républicaine est de ce point de vue tout à fait instructive, et par hypothèse peut contribuer à éclairer certaines évolutions et oppositions d'un pays à l'autre du Proche-Orient.

En Grande-Bretagne, la limitation précoce de l'absolutisme royal permet de trouver un équilibre entre l'État et les pouvoirs locaux, entre les groupes sociaux, et de préserver le pouvoir de l'aristocratie qui s'appuie sur le contrôle de la terre. Le pouvoir politique se caractérisent par la puissance du « système des notables », grâce au capital foncier considérable dont disposent l'aristocratie et la « gentry ». Au contraire, la France du 18e siècle avait vu l'affirmation d'un pouvoir absolutiste centralisé, « sortie antilibérale et antidémocratique de la féodalité », selon les termes de Rosanvallon (1990, p. 95-99), qui maintient en place les structures et les privilèges de l'ancien régime. La révolution de 1789 abattra la monarchie en même temps que les privilèges en supprimant tous les corps intermédiaires entre l'individu et l'État. Du coup, alors que la Grande-Bretagne a préservé des formes associatives issues des anciennes organisations professionnelles, et développé précocement des formes de gouvernement représentatif en préservant l'autonomie des pouvoirs locaux, la France doit « combler le vide provoqué par l'effondrement des structures corporatives » (*Ibid*. p. 99), ce qu'elle fera entre autres choses par le développement hypertrophié de l'administration : au tournant du 20e siècle, elle compte 400 000 fonctionnaires, contre 115 000 « *civil servants* » en Grande-Bretagne. Mais c'est aussi la délégitimation de l'aristocratie de sang qui s'accompagne de la montée de ce qu'on appellera plus tard la « méritocratie », à savoir la légitimation du pouvoir par le savoir, et opposera la République à la Monarchie.

On a en effet l'habitude d'associer à la 3e République en France la montée en puissance du système scolaire dans la formation des « élites de la république », comme moyen de légitimation de l'accès aux positions de pouvoir. L'histoire de cette mutation est complexe et pleine de rebondissements. Christophe Charle oppose le modèle républicain classique de la 3e et de la 4e Républiques d'un côté au centralisme et à la fusion administration et politique du modèle napoléonien, de l'autre à la domination des notables du modèle britannique. L'épisode napoléonien est en effet un moment de compromis entre différentes dynamiques, entre « administration » et « politique de notables ». Mais à partir de la 3e république, « le capital scolaire devient le critère déterminant pour accéder aux positions électives et gouvernementales » ; « le diplôme n'est nulle part exigé pour se faire élire, mais tout se passe comme si (….) il était le nouveau cens caché du système républicain. A l' "enrichissez-vous" de Guizot, la République substitue (…) l' "instruisez-vous" de Ferry... » (Charle 1997, p. 39-52).

A contrario, le mode de "gouvernement" mis en place dans la Grande-Bretagne du 18e siècle, plutôt que de recourir à un recrutement massif de fonctionnaires, s'appuie sur des corps intermédiaires de professions libérales beaucoup plus importants. Ainsi, y voit-on se multiplier les corps professionnels exerçant sur la base d'une "charte royale", c'est-à-dire auxquels le pouvoir royal confère un certain nombre de missions qui s'accompagnent d'autant de prérogatives (Carr-Saunders & Wilson 1933). Cela permet à C. Dubar et P. Tripier de suggérer une filiation entre un modèle professionnel "collégial" et une tradition identifiée comme germanique – et protestante – d'association de pairs, qu'ils opposent à un modèle de "corps d'État" et de corporation, renvoyant au modèle catholique du corps social (Dubar et Tripier 1998).

On aurait donc une sorte de correspondance paradoxale entre évolution du mode de gouvernement et évolution des équilibres sociaux :

– en Grande-Bretagne, un système social produit d'un compromis historique entre bourgeoisie industrielle, noblesse de robe et aristocratie terrienne (y compris alliances matrimoniales, économiques, professionnelles), et un système politique où l'État s'appuie sur ces trois groupes, et négocie une forme de gouvernement leur accordant une autonomie importante,

– en France, au contraire, la rupture révolutionnaire, et les ajustements successifs qui se sont produits au long du 19e siècle, voyaient la disparition de l'aristocratie terrienne et produisaient d'autres alliances et d'autres compromis ; d'où le rôle plus grand de l'école dans la légitimation des nouvelles catégories dominantes (en Angleterre encore pour une part légitimées par la filiation), et le poids plus grand de l'administration.

Cette esquisse de comparaison entre la Grande-Bretagne et la France peut éclairer notre réflexion sur le Proche-Orient de deux manières :

- d'abord, par l'éclairage qu'elle nous apporte sur les modalités différentes de la domination coloniale : ainsi, alors que la France légitime sa présence par une obligation morale vis-à-vis des chrétiens du Proche-orient, se préoccupe de « mission civilisatrice » et s'appuie sur une action éducative qui passe par l'école, les Britanniques ont un projet beaucoup plus pragmatique de défense de leurs intérêts économiques, et s'efforcent de constituer une classe de « clients » sur lesquels appuyer leur pouvoir (Sluglett 2004, p. 103-127) ;
- mais aussi et surtout, plus généralement, par la démarche comparative qui laisse entrevoir des parallèles évidents entre le processus de modernisation en Europe et au Proche-Orient, en même temps que des spécificités qu'il importe de mettre en évidence et d'analyser.

Des réformes ottomanes au développement national

L'effort de modernisation entrepris au 19e siècle dans l'empire ottoman et en Égypte passe comme en Europe par la mise sur pied d'une fonction publique, i.e. de nouvelles formes de gouvernement, ou de « gouvernementalité », selon le terme de Foucault. Cette modernisation passe par la formation d'agents administratifs et d'experts techniques, de médecins et d'ingénieurs, pour le contrôle sanitaire, l'aménagement urbain, le contrôle du territoire et des ressources[1].

Mais parce que la société ottomane n'est pas la société aristocratique européenne d'ancien régime, que la modernisation y est plus le fait d'un projet initié par l'État, inspiré par des exemples extérieurs, que le produit d'une dynamique endogène, on peut se demander comment les héritages propres à l'histoire de cette région ont pu marquer de nouveaux modèles sociaux (socio-professionnels), et des formes particulières de médiation entre la société et l'État, d'organisation de la société, etc., mais aussi quels ont été les effets, directs et indirects, de l'influence européenne, comme un peu plus tard de la domination coloniale.

Lorsque le pouvoir ottoman initie un processus de réformes en vue de moderniser l'État, d'améliorer ses méthodes de contrôle des populations et des territoires et de gestion de ses ressources, son souci est double : renforcer et moderniser son armée, pour faire face à la pression des armées occidentales, développer et étendre une administration plus efficace, et pour cela, constituer des corps de fonctionnaires compétents dans différents domaines. Il recrute un personnel, crée une administration moderne, sous la forme d'une fonction publique salariée, il invente à son tour le service de l'État. La collecte des impôts n'est plus faite par des fermiers attributaires mais par des agents salariés. Le recensement de la population, le cadastrage des terres, deviennent des moyens de gouvernement et doivent permettre une meilleure répartition de l'impôt. Pour la formation de ses agents, l'État crée des écoles, écoles secondaires générales ("*Ruchdiye*"), pour les fonctionnaires de l'administration, écoles de langues, de médecine et d'ingénieurs pour les professions relevant de compétences particulières. De nouvelles fonctions de l'administration territoriale apparaissent : des ingénieurs sont nommés dans les municipalités. Cette évolution, surtout étudiée au Caire et à Istanbul, est néanmoins bien repérée à Alep, Damas ou Beyrouth (Davie 2001, Friès 2000, p. 72 et 80). Le projet est bien celui de l'État rationnel-légal défini par Max Weber, qui s'appuie sur une « bureaucratie » de fonctionnaires compétents.

Une autre hiérarchie des savoirs se dessine. Ce double changement – la création de corps de fonctionnaires au service de l'État et la mise en place d'institutions de formation spécifiques adaptées au besoin de l'État – produit un clivage et une compétition entre *institutions* traditionnelles de transmission du savoir où priment les savoirs religieux et écoles modernes diffusant les savoirs profanes sans référence à la religion, et plus encore entre *détenteurs* de ces savoirs. Cette compétition prend aussi la forme d'un conflit entre savoir occidental et savoirs « indigènes », entre oulémas (savants en sciences religieuses) et effendis (fonctionnaires éduqués passés par les écoles moderne), entre clercs traditionnels et nouveaux hommes de culture. Les premiers sont liés à la mosquée et aux waqfs, les seconds à la fonction publique et l'université. Bien entendu, les frontières ne sont pas étanches et ne séparent pas aussi nettement les hommes que les savoirs : bien des penseurs réformistes et modernistes sont issus du milieu des oulémas[2]. Il n'en reste pas moins que, du point de vue de la structuration des champs du savoir et de leur institutionnalisation, le fossé se creuse du fait du poids des emprunts et des influences en provenance d'un occident dont la domination se fait de plus en plus agressive. Certes, en nombre, l'enseignement traditionnel reste de très loin majoritaire, par le nombre d'écoles coraniques qui irriguent villes et villages et contribuent à l'alphabétisation de base d'une grande partie de la population. Mais il a perdu le monopole de la formation des agents de l'État et le prestige qui lui était associé.

A l'époque coloniale, ce conflit sera en partie masqué par celui qui se cristallise entre fonctionnaires et professionnels coloniaux d'une part, fonctionnaires et professionnels locaux de l'autre. Les premières associations professionnelles naissent en Egypte, dans ce contexte, comme outils de lutte contre les privilèges des étrangers (Chiffoleau 1992, p. 59-75). Elles se font les vecteurs d'un projet d'indépendance nationale qui est en même temps un projet modernisateur, visant à mettre en œuvre un développement au service de la nation... développement dont ils seraient les agents, mais aussi les initiateurs. Leurs dirigeants (avocats et médecins) sont généralement actifs dans les mouvements nationalistes, qui les instrumentalisent et en font un

---

1. Cf. Mantran (dir.) 1989, en part. chap. 11 et 12. Pour l'Egypte, voir aussi Hanna (dir),1995 ; Alleaume, 1984, 1985 et 1987.

2. C'est par exemple le cas de Taha Hussein (Reid 1990).

relais de l'action politique (Springborg 1978). Mais si en Egypte les écoles de médecine et d'ingénieurs de type moderne remontent à la première moitié du 19e siècle, à Damas, ce n'est qu'en 1909 qu'est créée une école de médecine militaire ottomane. Médecins et ingénieurs syriens sont souvent formés à Beyrouth, à l'Université américaine ou à l'Université Saint-Joseph, mais aussi en France et en Europe.

Les modalités du développement d'une administration coloniale sont toutefois très différentes selon que l'occupant est anglais ou français. De même que les effectifs de la fonction publique sont infiniment plus importants en France qu'en Grande-Bretagne, de même, les agents envoyés par la première sont en bien plus grand nombre que ceux qu'envoie la seconde : en 1934, près de 200 fonctionnaires sont affectés au haut Commissariat français à Beyrouth, et 300 autres supervisent l'administration et sont répartis entre services et régions alors qu'en Egypte (pour une population 6 à 8 fois supérieure), à la même époque, 662 « conseillers » britanniques occupent 42% des postes de haut niveau (Thompson, 2002)[3]. Les autorités françaises recrutent les fonctionnaires subalternes parmi les francophones, souvent diplômés des écoles de mission. Les Anglais les forment plus souvent par la pratique tandis que les associations professionnelles britanniques jouent un rôle essentiel dans la diffusion d'une culture et de modèles professionnels anglo-saxons (Johnson, 1973).

Après le moment de la domination étrangère directe, les indépendances débouchent sur des évolutions contrastées. A la fin des années 1950 se produit un tri entre les pays où les anciennes classes dominantes de grands commerçants et propriétaires terriens (Egypte, Syrie, Irak) et/ou l'aristocratie tribale ont été écartées du pouvoir, et ceux où celles-ci se sont maintenus (Jordanie, Arabie). Si les premiers mettent en œuvre une politique de développement à marche forcée, pilotée par le haut, incluant un élargissement très rapide des formations supérieures, particulièrement dans les sciences et techniques, la promotion des « nouvelles classes moyennes » (Leca, 1990) ne signifie pas nécessairement que les anciennes classes dominantes disparaissent complètement. Certains segments réussissent en effet à opérer une conversion de leur capital économique et social en capital scolaire et à retrouver grâce à cela des positions dominantes. En Egypte, H. C. Moore montre que dans les années 1960, la proportion des fils de familles bourgeoises dans les filières de formation d'ingénieur en Egypte augmente plus vite que celle des fils de familles modestes, alors même que les effectifs croissent rapidement (Moore, 1980) tandis qu'en Syrie, les fils de certaines grandes tribus de l'Euphrate étudiées par S. Khalaf, passés par l'école plus tôt que les autres, investissent le parti Baas et retrouvent, grâce au capital scolaire, les positions sociales et politiques un temps perdues (Khalaf, 1993).

D'une période à l'autre, on observe un basculement dans le mode de recrutement des dirigeants politiques : le passage par l'école moderne et l'enseignement profane (y compris militaire) devient la source première de légitimité, alors que c'était l'appartenance à la clientèle des princes ou aux familles de notables influentes qui était autrefois la clef de l'accès au pouvoir, et que c'est encore le cas dans les régimes monarchiques. Il est vrai que l'opposition n'est sans doute pas toujours aussi tranchée : *mutatis mutandis*, on observe une évolution du même genre en Jordanie (Layne 1987, Gubser, 1987) – de même que le rôle de l'État dans l'économie est important même dans les pays considérés comme « libéraux », parce que pro-occidentaux.

Pour se limiter aux pays qui mettent en œuvre un projet de développement national volontariste et autocentré, on observe un processus d' absorption, ou d'"incorporation" (pour employer un vocabulaire d'origine anglo-saxonne) des professionnels détenteurs de compétences scientifiques et techniques dans l'État et son administration. Les modalités concrètes peuvent varier : alors qu'en Egypte, les militaires détiennent aussi bien le pouvoir d'État que la direction d'organisations professionnelles transformées en courroie de transmission du pouvoir, mises au service du projet de développement, en Syrie, la relation est moins organique (les militaires sont au contraire exclus des organisations professionnelles), elle peut sans doute s'analyser en terme de compromis socio-politique, jusqu'à la mise au pas de 1981. En même temps, dans ces deux pays, on assiste à partir des années 70 et surtout 80 à une explosion des effectifs, en cohérence avec un discours selon lequel la technique et le développement des ressources humaines et des compétences sont la clé du progrès. Le cas syrien illustrera cette évolution de façon tout à fait exemplaire.

Ingénieurs, science et pouvoir dans la Syrie baassiste

Si l'on parle volontiers dans le cas d'un pays comme la Syrie de « construction » (plutôt que de formation) d'un État moderne ou encore de « construction nationale », c'est en référence, plus ou moins

---

[3]. Claude Liauzu, qui compare l'Egypte aux pays du Maghreb occupés par la France, est frappé par le fait que l'Egypte est « une colonie sans colons », où, en 1927 il n'y a pas plus de 11000 anglais, soit à peine plus que de Français, deux fois moins que de Grecs (Liauzu 1994, p. 57).

explicite, au caractère volontariste du projet des nouveaux maîtres du pays dans les décennies qui suivent l'indépendance, particulièrement après l'arrivée au pouvoir du Parti Baas en 1963. Comme si le transfert du (supposé) modèle de développement des pays industrialisés et la formation à marche forcée des compétences nécessaires pour le mettre en œuvre pouvait suffire au nouveau pouvoir pour impulser le développement et renverser la logique du changement social. Du coup, notre problématique se transforme : en effet, si on peut analyser la formation de l'État moderne dans l'Europe industrielle comme caractérisée par l'émergence de catégories d'agents détenteurs de savoirs spécialisés auxquels l'État confie la réalisation des objectifs définis par les responsables politiques, celle-ci répond au plus près aux besoins du développement de l'administration et des nouvelles fonctions de l'État. Au contraire, dans le projet de transfert du modèle de l'État moderne, le renversement de l'ordre des priorités produit un effet de déconnexion relative entre développement des fonctions de l'État et formation des compétences et une conception quasi magique des effets de l'accroissement des connaissances et de l'élévation supposée du niveau scientifique du pays. Du coup, on peut se demander dans quelle mesure la représentation de la science et de la technique ne prend pas le pas sur la réalité de la pratique.

Alors que dans le premier cas, nous nous interrogions sur les modalités de l'émergence de catégories d'experts nécessaires à l'administration de la société et à la gestion des ressources et sur les conséquences de cette nouvelle configuration sur la sélection des détenteurs du pouvoir politique, dont on a pu montrer que la légitimité se fonde de plus en plus souvent, en France, sur la détention d'un certain type de capital scolaire, dans le second, un mécanisme apparemment comparable débouche sur une forme exacerbée de valorisation des titres scolaires, dont on peut faire l'hypothèse qu'elle masque mal l'accentuation de la dérive autoritaire d'un pouvoir qui, pour des raisons que nous n'avons pas ici la possibilité de développer, ne dispose pas des moyens nécessaires à une légitimation « rationnelle » de son autorité.

De fait, dans les années 70 et 80, en Syrie, le poids des ingénieurs dans les instances du pouvoir – autant qu'à la direction de certains partis ou courants d'opposition (communistes, et bientôt islamistes) – est frappante. L'idée de l'importance de la science et de la technique est fortement ancrée dans l'opinion, et avec elle, celle du rôle décisif des ingénieurs – et plus généralement des professions scientifiques – dans le développement et la modernisation du pays, dans l'effort pour faire accéder la société au stade de société développée. Le pays a besoin d'ingénieurs pour aménager les villes, développer l'industrie, améliorer les rendements agricoles, etc. La première faculté d'ingénieurs, significativement fondée à Alep en 1946, au lendemain de l'indépendance, est suivie en 1958 par une seconde faculté à Damas, et dans les années 60, une 3^{e} et une 4^{e} à Homs et Lattaquié. En 1974, une loi oblige les ingénieurs à travailler au moins 5 ans au service de l'État et si un grand nombre sont encore formés à l'étranger (particulièrement en URSS et dans les pays socialistes de l'Europe de l'est), la part de ceux qui sont passés par les universités nationales représente vite l'écrasante majorité. De nombreux postes de responsabilité dans l'économie et l'administration sont désormais occupés par des ingénieurs et de plus en plus dans les assemblées élues et les organises du pouvoir exécutif. Plusieurs travaux de terrain (à Alep, à Damas ou dans la région du Ghab) ont confirmé ce poids croissant des ingénieurs dans un grand nombre d'instances intermédiaires (administrations locales) autant qu'à un niveau élevé de l'État (ministères), au point que les filières de formation d'ingénieurs apparaissent désormais comme une voie privilégiée d'accès à des positions de pouvoir. Ainsi, les ingénieurs sont encouragés à être candidats dans les assemblées locales pour leurs compétences, comme en témoigne régulièrement la chronique de la revue des ingénieurs consacrée à la vie des régions : « Le travail des assemblées locales a besoin de la compétence technique des ingénieurs, [qui] peuvent représenter les masses populaires et exprimer leurs soucis et leurs aspirations » (*Al-Muhandis al-Arabiy*, n°69, avril 1983)[4]. La confrontation de travaux sur les ingénieurs au Maghreb et au Moyen-Orient, réalisés et présentés dans le cadre du GREMMO, apporte de nombreux éclairages, révélant des évolutions comparables, avec des modalités variables, dans un certain nombre de pays voisins (Longuenesse 1990, 1991). On assiste ainsi à une sorte de « dépolitisation de la politique », ou de l'exercice du pouvoir, au sens où les problèmes politiques s'exprimeraient désormais comme des problèmes techniques.

Si cette apparition des ingénieurs à tous les échelons des instances du pouvoir est repérable à partir des années 1970, la décennie précédente, avait vu des médecins occuper un certain nombre de positions éminentes, à la présidence de l'État et à la direction du parti Baas (Longuenesse, 1995). Leur présence dans les partis nationalistes était ancienne, au côté, longtemps, des avocats qui avaient quant à eux quasiment disparu avec l'arrivée du Baas au pouvoir. Comme les ingénieurs, les médecins apparaissent détenteurs d'un savoir scientifique universel et sont associés à l'idée de modernité, de progrès, d'accès de sociétés retardataires au bien-être offert par le développement. Ils ont toutefois une relation assez différente de celle

---

4. Dans le même numero, est cité le résultat des élections locales à Damas, où l'on se félicite que 16 ingénieurs aient été élus au conseil municipal.

des ingénieurs au projet de développement et à l'État d'un côté, à la société de l'autre. Ceux-ci mettent leur compétence au service d'un projet de développement, et de l'État qui met en œuvre ce projet. Au contraire, si le développement d'une médecine de service public, d'un secteur hospitalier étatique, place dans une certaine mesure les médecins dans une position comparable, la relation avec les patients, et la familiarité qui en découle avec les problèmes de la vie quotidienne de la population, est au cœur de leur pratique professionnelle, plus que leur relation à l'État. Le pouvoir des ingénieurs est un pouvoir sur les choses, celui des médecins un pouvoir sur les hommes.

Dans les années 50, les ingénieurs sont moins nombreux que les médecins. Les deux groupes sont issus d'un milieu citadin relativement privilégié (par comparaison avec une population massivement paysanne et illettrée). Mais dès les années 70, le rapport s'inverse tandis que le statut social et économique des médecins devient plus avantageux et plus prestigieux que celui des ingénieurs. Ceci se combinant avec cela, la relation que chacun de ces deux groupes professionnels entretient avec le pouvoir est très différente.

Entre 1965 et 1970, plusieurs médecins sont ministres et Noureddine Atassi, président de 1967 à 1970 avant d'être renversé et emprisonné par Hafez al-Assad, est lui aussi médecin, comme trois de ces compagnons à la tête du Baas. Après 1970, c'est l'aile militaire du Baas qui prend le dessus et les idéologues marxistes cèdent la place à des officiers pragmatiques : les médecins, idéologues et politiques, disparaissent au profit de technocrates, officiers et ingénieurs (Picard, 1980). Ils ne détiendront désormais plus que le portefeuille de la santé, alors que le premier ministre est sans discontinuer un ingénieur, un architecte ou un agronome, et que l'on trouve de nombreux ingénieurs dans différents ministères.

Dans le cadre du projet modernisateur, l'État mobilise des savoirs techniques et scientifiques, et le pouvoir politique entretient une relation privilégiée avec les détenteurs de ces savoirs. La force de l'idéologie « développementaliste » et moderniste fonde leur prestige, légitime leur discours sur la société, explique leur capacité à occuper une position centrale dans l'espace public et à se poser en porte-parole de la société.

Les qualificatifs qui leur sont attribués, la représentation de leur importance pour la nation véhiculée dans les discours, sont révélateurs du capital symbolique dont ils disposent du fait de la compétence technique qui leur est reconnue. Même le discret et parfaitement libéral Hisham al-Sâti, héritier d'une famille damascène connue et président du syndicat des ingénieurs syriens jusqu'à la crise de 1980, se laisse aller à quelles formules emphatiques, lors du congrès d'ouverture du congrès des ingénieurs arabes de 1976 : « La technologie moderne est aujourd'hui l'outil du développement accéléré dans tous les domaines de la vie… Les ingénieurs sont la catégorie qualifiée (*al-fi'a al-mu'ahhala*) pour comprendre les secrets de la technologie, ils ont la capacité d'amener la patrie arabe de l'étape de l'emprunt à celle de l'innovation et de l'invention ». Vers la même époque, son homologue jordanien était encore plus lyrique, lorsque, dans un éditorial de 1974 de la revue *al-Muhandis al-Urduni*, il affirmait : « La force des nations n'est plus seulement dans le nombre de leurs habitants. A l'époque de la science et de la technique, elles n'existent que par l'invention de leurs ingénieurs et techniciens, hommes de science et de pensée » (*Al-Muhandis al-Urdunî*, n° 12, 1974, Editorial). En 1979, un autre dirigeant des ingénieurs jordaniens affirmait encore : « La question du travail de l'ingénieur (*al-'amal al-handasî*) en Jordanie et du rôle de l'ingénieur dans le développement est la question la plus importante pour les ingénieurs à l'étape actuelle de l'expérience de la Jordanie (…) à la veille de la préparation d'un nouveau plan quinquennal. (Or, il n'est pas sûr que) l'ingénieur occupe la place qui lui revient dans le système social, que ce soit sur le plan scientifique, technologique, culturel, social, économique… » (*Al-Muhandis al-Urdunî*, n° 19, mai 1979). En Syrie, leur reconnaissance acquise auprès d'un pouvoir qui fonde sa légitimité sur la mise en œuvre de grands projets, les incite peut-être à un discours un peu plus pragmatiques (laissant le lyrisme aux représentants du parti Baas) tandis qu'en Jordanie, où ils doivent s'affirmer face au pouvoir d'un roi qui affiche une légitimité d'ordre religieux (son appartenance à la prestigieuse tribu des Hachémites, descendants du Prophète en ligne directe et gardiens des Lieux Saints de l'islam jusqu'à leur éviction par Abd al-Aziz Ibn Saoud en 1924).

De fait, en 1983, après la reprise en main du syndicat des ingénieurs par le pouvoir baassiste, c'est le secrétaire du parti de la région d'Alep qui, parlant au nom du président à l'occasion de la « Journée de l'ingénieur arabe » (sic), affirmait sur un ton pour le moins ampoulé que : « L'ingénieur arabe est l'énergie du présent, il réalise le sens supérieur de la civilisation, il est l'une des réalisation les plus importantes de la révolution, et a contribué à la construire par son effectivité, l'ingénieur est le soldat inconnu et reconnu (*al-jundî al-majhûl wa-l-ma'lum*) devant le principe et derrière les transformations (sic), sa science est la preuve de la vitalité du principe et l'incarnation de nos valeurs », etc. L'année suivante, le premier ministre Abd al-Ra'uf al-Kasm, lui-même architecte, ouvrait le congrès des ingénieurs syriens avec ces mots : « Notre pays a réalisé un développement économique notable ces dernières années. De grands efforts ont été faits… en particulier pour le développement de l'enseignement du génie. Ce qui révèle l'importance que l'État et le peuple reconnaissent aux sciences de l'ingénieur et l'espoir qu'ils placent dans les ingénieurs pour la construction de la patrie… ». En décembre 1987, on lisait encore, dans le compte-rendu d'une table ronde sur

l'avenir de la profession d'ingénieur en Jordanie, que « l'avenir de l'ingénieur ne peut être séparé de celui du pays et de la nation », ou que « la profession d'ingénieur est le fondement du progrès d'un pays dans tous les domaines » (*Al-Muhandis al-Urdunî*, n° 39 déc. 1987).

De façon convergente, on ne pouvait qu'être frappé, au tournant des années 1970-80 en Syrie, mais aussi, un peu plus tard, dans plusieurs pays voisins, par la place de certains groupes professionnels dans la mobilisation sociale. Avec l'accroissement des effectifs, la position dans la société de ces catégories éduquées change : les différents groupes sont inégalement touchées. Le nombre des ingénieurs surpasse celui des médecins et l'écart se creuse. Les deux professions connaissent un processus de différenciation interne et au moment où la présence des ingénieurs dans les instances du pouvoir est devenue plus manifeste, la situation des ingénieurs employés de l'État s'est particulièrement dégradée (Hanafi 1995). L'influence de la contestation islamique progresse, mais la majorité, frustrée de ses aspirations, reste globalement apathique. Par contraste, la situation des jeunes médecins semble relativement meilleure, mais le nombre croissant de candidats (souvent des candidates) à des emplois du ministère de la santé signale aussi la difficulté croissante à s'installer à son compte. Dans ce contexte, la capacité de ces « professions scientifiques » à produire un contre discours à celui de l'État (en réalité largement homothétique de ce dernier, par les modes de justification de leur prétention à intervenir dans le débat public), apparaissait comme une spécificité régionale, quelles que soient les variantes que l'on pouvait observer entre Liban, Syrie, Jordanie, Égypte ou en Turquie. Médecins et ingénieurs étaient à la pointe de cette mobilisation. Or les uns et les autres font référence au même modèle de légitimation, tandis que d'autres professions autrefois dominants, comme les avocats, sont beaucoup moins présentes.

De l'expertise à la critique, savoir critique et critique du pouvoir

On peut donc s'interroger sur les conditions de production d'un tel discours critique. Il est en effet frappant que dans beaucoup de pays arabes (et sans doute plus largement, dans les pays faiblement industrialisés et en situation de dépendance et de résistance à l'hégémonie des pays industriels) celui-ci soit porté principalement par des catégories de diplômés et professionnels scientifiques et techniques, tout en prenant la forme d'un discours moralisant et religieux : d'une production éditoriale édifiante inondant le marché du livre comme les opuscules du Dr Mustafa Mahmud en Egypte ou la relecture du Coran par l'Ingénieur Muhammad Shahrour à Damas à la prise de contrôle d'organisations professionnelles qui se transforment en tribunes pour un discours de réforme politique et sociale à forte connotation morale et religieuse.

Avec la naissance du réformisme au 19e siècle, était apparu un clivage entre savoir technique moderne importé d'occident et savoir religieux et juridique détenu par les oulemas, les savants en sciences religieuses. Une figure nouvelle apparaît, celle du *mufakkir*, et de l'*adîb* (Farag, 1991). La critique est alors portée par des hommes de lettres et au moment où en France naît l'intellectuel comme conscience morale critique, à travers le personnage de Zola, lui répond, dans l'empire ottoman, celui du penseur réformiste.

Dans les années 30, apparaît un nouvelles catégorie, celle d'éduqué (*muta'allim*), passé par les écoles modernes, ceci dans un contexte de crise politique et sociale et - déjà - de chômage des diplômés. Ce n'est que dans les années 50, selon Iman Farag, qu'apparaît la notion d'intellectuel, ou plutôt, en arabe, de *muthaqqaf*. En effet, ce terme n'a pas la même généalogie que son équivalent français et ne recouvre pas le même champ sémantique. En première approximation, on relèvera l'association avec l'idée de culture (*thaqâfa*), plutôt que celle de pensée, ou même d'intelligence, mais aussi que le terme (en français comme en arabe) est polysémique puisque l'on peut parler de culture scientifique ou de culture technique (en revanche, pense-t-on aux ingénieurs quand on parle d'intellectuels ? c'est moins sûr, encore que certains sociologues, comme Gouldner aient pu les inclure (Gouldner 1979). Ce faisant, on revient irrésistiblement à l'hégémonie des sciences et des techniques.

De fait, dans les années 1960, un idéologue (d'inspiration marxiste) de l'Union Socialiste Arabe, définissait les syndicats professionnels comme « organisations syndicales des intellectuels » (*muthaqqafîn*), fondées sur « la séparation du travail intellectuel et du travail manuel » (Dimitri 1966), évoquant « l'enseignant ordinaire, le spécialiste, l'ingénieur, le médecin, le fonctionnaire, (…) sur les épaules de qui repose l'application des plans et la traduction des objectifs dans la réalité concrète, (…) par qui passent la science, les arts, la culture, pour arriver aux larges masses de producteurs ». Ces « intellectuels » ont hérité d'une mentalité qui leur laisse penser que la direction politique du pays leur revient par nature… ce qui pose la question de leur place dans la révolution (*Ibid*. p. 103, 105).

L'évolution des organisations professionnelles et du discours sur les professions scientifiques offre une autre piste de réflexion. Dans plusieurs pays de la région en effet, les « syndicats professionnels »

(*niqâbât mihaniyya*)[5] ont une capacité de mobilisation dans les moments de crise, une influence dans le débat public, dont ne dispose aucun autre groupe. Cette mobilisation peut susciter, par contre coup, une violence proportionnelle de la réponse de l'État : en Syrie, en 1980, les trois syndicats professionnels d'ingénieurs, de médecins et d'avocats sont dissous, une nouvelle loi est promulguée redéfinissant leur mode d'organisation et assurant le contrôle du parti au pouvoir. De façon moins brutale, mais dans une dynamique comparable compte tenu du contexte politique différent, la seconde moitié des années 1980 voit les Frères Musulmans accéder à la direction des syndicats professionnels égyptiens d'ingénieurs, de médecins, de scientifiques, qui deviennent des espaces de contestation du pouvoir. Ce dernier finira par promulguer en 1993 une loi imposant de nouvelles modalités d'élections internes dans l'espoir d'en reprendre le contrôle, qui débouchent sur une paralysie de plusieurs années (Longuenesse 1995).

Tout se passe comme si, en l'absence de partis politiques, soit interdits, soit marginalisés, ces syndicats professionnels fournissaient le cadre et l'espace de l'affrontement entre le pouvoir et l'opposition, de la compétition entre « élites » du/au pouvoir et élites alternatives. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, et qui explique sans doute la relative capacité de résistance de ces catégories à une emprise totale du pouvoir. A contrario, la dégradation de leur statut, liée déclin du modèle de développement dont ils sont porteurs autant qu'à la croissance trop rapide de leurs effectifs, s'accompagne d'une différenciation interne et de nouveaux mécanismes de sélection qui ont peut-être facilité leur reprise en main. En tout état de cause tant que l'État est le promoteur des grands projets, le pourvoyeur de bien-être pour la population, de santé, d'éducation, et le premier employeur, ingénieurs, agronomes, dans une moindre mesure médecins, ne peuvent se penser, penser leur mission, que dans le cadre d'un projet qui passe par l'État ; et lorsqu'ils critiquent ce dernier, c'est en restant dans la logique de l'État développementaliste et pourvoyeur de bien-être. Contrairement à la thèse couramment admise selon laquelle la mobilisation politique des syndicats professionnels serait due à l'inexistence des partis politiques, c'est bien, nous semble-t-il, parce que la critique est portée par les ingénieurs – et d'autres professions savantes – non en tant que citoyens mais en tant qu'experts, qu'elle s'exprime dans le cadre des organisations professionnelles même lorsque les partis sont à nouveau autorisés.

Les « intellectuels » humanistes, penseurs réformistes du début du siècle ont cédé la place aux ingénieurs, désormais détenteurs de la légitimité qui leur permet aussi de porter le discours critique. Aux Taha Hussein[6] ont succédé les Layth Shbaylate[7] et Muhammad Shahrûr ou… Mustafa Mahmûd[8].

Mais aujourd'hui, en réduisant le rôle de l'État, en re-privatisant non seulement les secteurs productifs et marchands de l'économie, mais de plus en plus, les services publics (éducation, santé, etc). les politiques de libéralisation changent du tout au tout la relation de ces détenteurs de savoirs techniques et scientifiques avec l'État. Elles s'accompagnent aussi de la production d'un nouveau discours, valorisant l'entreprise et l'initiative privée, prônant le développement de nouvelles compétences correspondant aux nouveaux besoins du marché, d'un nouveau modèle d'entreprise, efficiente, internationalisée et en réseau : la montée des « gestionnaires », des commerciaux et des publicitaires, des experts financiers et des comptables est un des effets de cette mutation en cours. Avec le souci de rentabilité et d'efficacité émerge une nouvelle représentation de la compétence et du professionnalisme, de nouveaux modèles professionnels sensés être universels, de nouvelles formes de gouvernement, à travers le concept de gouvernance. Toutes choses renvoyant à une véritable révolution culturelle.

---

5. L'expression arabe *niqâba mihaniyya* peut être traduite par « ordre professionnel » ou « syndicat professionnel » selon le contexte. Dans tous les pays du Proche-Orient, les organisations désignées sous ce terme sont créées par une loi et l'adhésion y est en principe obligatoire pour se prévaloir du titre professionnel et exercer l'activité correspondante. L'activité réelle de ces organisations déborde toutefois très largement de ce que serait celle d'un ordre selon le modèle français. C'est particulièrement vrai en Egypte ou en Syrie : c'est pourquoi je préfère conserver la traduction littérale de « syndicat professionnel », qui ne désigne donc ni un simple syndicat catégoriel, ni à plus forte raison un syndicat patronal, comme c'est parfois le cas en France, mais une organisation corporatiste de profession diplômée, ayant souvent, mais jamais exclusivement, un segment plus ou moins important exerçant en pratique libérale.

6. Considéré comme un des plus grands, sinon le plus grand, prosateur arabe de la première moitié du 20e siècle, il a publié de très nombreux ouvrages sur la littérature arabe classique, dont certains, remettant en question la représentation dominante de l'histoire littéraire (et en particulier l'authenticité des recueils poétiques antéislamiques considérés comme fondateurs de la prose arabe), ont fait scandale. Il a été ministre de l'instruction publique au début des années 1950 (né en 1889, mort en 1973)

7. Président du syndicat des ingénieurs jordaniens de 1982 à 1984, puis à nouveau de 1988 à 1990, et enfin, pour deux mandats successifs, de 1994 à 1998. Personnalité classée comme islamiste d'opposition, il est à la fois proche du roi et ultra-critique à l'égard du régime(Dieterich 1997)

8. Cf. supra.

(version mai 2006)

BIBLIOGRAPHIE

ALLEAUME G., 1985 , « Politiques urbaines et contrôle de l'entreprise : une loi inédite de Ali Mubarak sur les corporations du bâtiment », *AI*, t. XXI, p. 147-188.

ALLEAUME G., 1987, « La naissance du fonctionnaire », *Peuples Méditerranéens*, n° 41-42, p. 67-86.

ALLEAUME G., 1984, « Hygiène publique et travaux publics, les ingénieurs et l'assainissement du Caire (1882-1907) », *Annales Islamologiques*, t. XX, p. 151-182.

CARR-SAUNDERS A.M. & WILSON P.A., *The Professions* (1st ed. OUP, 1933), London & Liverpool, Frank Cass & Co.

CHARLE Ch., 1997, « Légitimités en péril, Eléments pour une histoire comparée des élites », *ARSS*, 116-117, p. 39-52.

CHIFFOLEAU S., 1992, « Le monopole national d'exercice d'une profession libérale : le cas de la médecine », *Egypte Monde Arabe* (CEDEJ, Le Caire), n° 11, p. 59-75.

DAVIE M, 2001, *Beyrouth, 1825-1975, Un siècle et demi d'urbanisme*, Publications de l'Ordre des ingénieurs et architectes de Beyrouth, Beyrouth, 136 p.

DIETERICH R., 1997, « 'To raise one's tongue against His Majesty' - Islamist critique and its response in Jordan : The case of Laith Shubeilat », in Edzard (L.), Szyska (C.), *Arabistische Texte und Studien, Encounters of Words and Texts, Intercultural Studies in Honor of Stefan Wild*, Hidelsheim, Zürich, New York, Georg Olms Verlag, p. 159-176.

DIMITRI A., 1966, *al-Mihaniyyûn wa-l-tanzîm al-niqâbî* (Les professionnels et l'organisation syndicale), *al-Kâtib*, Le Caire, 1966, n° 6, p.102-110.

DUBAR Cl. et TRIPIER P., 1998, *Sociologie des professions*, Armand Colin, Paris.

FOUCAULT M., « Governmentality », *Ideology & Consciousness, Governing the Present* (GB), autumn 1979, n° 6, p. 87-104.

FRIES F., 2000, *Damas (1860-1946), La mise en place de la ville moderne, Des réglements au plan,* Thèse de doctorat en urbanisme, U. Paris VIII.

GOULDNER A., *The future of intellectuals and the rise of the new class*, London, Macmillan Press, 1979.

GUBSER Peter, *Politics and Change in al-Karak, Jordan, A Study of a Small Arab Town and its District*, Boulder & London, Westview Press, 1987.

HANAFI S., 1995, *La Syrie des ingénieurs*, Karthala, Paris.

HANNA N. (dir.), 1995, *The State and its Servants, Administration in Egypt from Ottoman Times to the Present*, AUC Press, Le Caire.

IMAN F., 1991, « Intellectuel et muthaqqaf : champ sémantique, champ conceptuel et champ historique », in J. C. Vatin (dir.), *Etudes politiques du monde arabe : Approches globales et approches spécifiques*, Le Caire, CEDEJ, p. 151-161.

JOHNSON T., 1993, « Expertise and the state », in M. Gane and T. Johnson, *Foucault's new domains*, Routledge, London, p. 139-152.

JOHNSON T., 1973, « Imperialism and the Professions. Notes on the Development of Professional Occupations in Britains's Colonies and the New States … » in P. Halmos (ed.), *Professionalisation and Social Change*, The University of Keele, Stafordshire, p. 281-309.

KHALAF Suleiman, 1993, « Cheikhs, paysans et membres du Parti Ba'th: changements politiques en Syrie du Nord », in R. BOCCO, R. JAUBERT, F. METRAL, *Steppes d'arabies*, Paris/Genève, PUF/IUED, p. 178-194.

LAYNE L., 1987, "Tribesmen as Citizens: 'Primordial Ties' and Democracy in Rural Jordan", in Layne (dir.), *Elections in the Middle East, Implications and Recent Trends*, Boulder & London, Westview Press, 1987, p. 113-152.

LECA J., 1990, "Social Structure and Political Stability. Comparative Evidence from the Algerian, Syrian and Iraqi Case", in Giacomo Luciani, *The Arab State*, Londres, Routledge, p. 150-188.

LIAUZU C., 1994, *L'Europe et l'Afrique méditerranéenne, De Suez à nos jours*, Ed. Complexe, Bruxelles.

LONGUENESSE E. (dir.), 1990, *Bâtisseurs et bureaucrates, Ingénieurs et société au Maghreb et au Moyen-Orient*, Lyon, Maison de l'Orient Méditerranéen.

LONGUENESSE E., 1995, « Le syndicalisme professionnel en Egypte, entre identités socio-professionnelles et corporatisme », *Egypte Monde Arabe* , n° 24 (CEDEJ, Le Caire), p. 139-187.

LONGUENESSE E., 1991, « Ingénieurs au Proche-Orient, Liban, Syrie, Jordanie », *Sociétés Contemporaines*, n°6, p. 9-40.

LONGUENESSE E., 1995, « Les médecins syriens, des médiateurs dans une société en crise », in Longuenesse E. (dir.), *Santé, médecine et société dans le monde arabe*, Maison de l'Orient Méditerranéen, Lyon/ L'Harmattan, Paris, p. 219-243.

MANTRAN R. (dir.), 1989, *Histoire de l'Empire ottoman*, Fayard, Paris.

MOORE Clement H., 1980, *Images of development, Egyptian Enginers in search of development*, MIT Press.

PICARD E., 1980, « La Syrie de 1946 à 1979 », in A. Raymond, *La Syrie d'aujourd'hui*, éd . du CNRS, Paris, p. 143-184.

REID D., 1990, *Cairo University and the Making of Modern Egypt*, AUC Press, Le Caire.

ROSANVALLON P., *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Editions du Seuil, Points Histoire, 1990.

SLUGLETT P., 2004, "The mandates : somme reflections on the nature of the British presence in Iraq (1914-1932) and the French presence in Syrie (1918-1946)", in Meouchy N., Sluglett P., *The British and French Mandates in comparative perspectives*, Brill, Leiden, p. 103-127.

SPRINGBORG R., 1978, "Professional Syndicates in Egyptian Politics", 1952-1970, *International Journal of Middle Eastern Studies* (USA), vol. IX, n°3, 275-295.

THOMPSON E., 1999, *Colonial citizens*: *Republican rights, paternal privilege, and gender in French Syria and Lebanon*, Columbia University Press.

Revues :

al-Muhandis al-Arabiy, Damas.
al-Muhandis al-Urdunî, Amman.